



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Fermeture de la formation au métier de CPE à l'INSPE de Caen

Question orale n° 514

#### Texte de la question

Mme Anna Pic alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la fermeture annoncée de la formation au métier de conseiller principal d'éducation (CPE) à l'Institut national du professorat et de l'éducation (INSPE) de Caen. Jeudi 20 novembre 2025, à l'occasion d'une réunion du conseil d'institut, instance en charge de la gestion de l'établissement, la direction de l'INSPE a averti de la fermeture du parcours CPE à la rentrée 2026. Enseignée dans le cadre de la mention « encadrement éducatif », cette formation d'une durée de deux années vise à la préparation des étudiants au concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CRCPE), ainsi qu'à la préparation au métier et ses spécificités. Présentée comme le fruit d'une négociation et d'une répartition avec l'INSPE de Rouen, la décision de fermeture du parcours CPE à Caen ne sera pourtant pas sans conséquence. D'une part, la centralisation de cette formation à Rouen renforcera inexorablement l'inégalité territoriale et les difficultés financières des étudiants de la Manche ou de l'Orne, lesquels pourraient être amenés à renoncer à cette formation. D'autre part, elle fragilise la situation des personnels impliqués dans cette formation, y compris s'agissant de leur devenir. Enfin, elle l'interroge au regard de l'histoire de la formation, durablement inscrite à Caen, dont l'héritage s'illustre par une expertise singulière et des collectifs de travail porteurs d'une identité professionnelle commune. Autant d'atouts déterminants pour un corps de professionnels régulièrement exposé aux risques psychosociaux et qui peut éprouver un fort sentiment d'isolement professionnel en établissement. Ainsi, elle lui demande ses intentions afin de permettre le maintien du parcours de formation CPE à l'INSPE de Caen.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Anna Pic](#)

**Circonscription :** Manche (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 514

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)